Maladie à coronavirus (COVID-19)

Exigences obligatoires pour les voyageurs ENTIÈREMENT VACCINÉS et pour les enfants non vaccinés de moins de 12 ans qui les accompagnent à leur arrivée au Canada

AVERTISSEMENT : LISEZ CE DOCUMENT AVEC ATTENTION. IL CONTIENT LES INSTRUCTIONS D'UN AGENT DE QUARANTAINE, D'UN AGENT DE CONTRÔLE ET DU MINISTRE DE LA SANTÉ QUE VOUS DEVEZ RESPECTER CONFORMÉMENT AU *DÉCRET VISANT LA RÉDUCTION DU RISQUE D'EXPOSITION À LA COVID-19 AU CANADA (QUARANTAINE, ISOLEMENT, ET AUTRES OBLIGATIONS)*. CES INSTRUCTIONS ONT FORCE EXÉCUTOIRE EN VERTU DU DÉCRET.

Votre respect de ce décret peut faire l'objet d'une surveillance, d'une vérification et de mesures d'application de la loi. Si vous ne le respectez pas, vous pourriez être transféré dans une installation de quarantaine, recevoir des amendes, ou être emprisonné.

CONSERVEZ CE DOCUMENT À TITRE DE RÉFÉRENCE POUR LES 14 PROCHAINS JOURS

Mesures frontalières du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada a mis en place des mesures d'urgence en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine* afin de ralentir l'introduction et la propagation de la COVID-19 et de ses variants au Canada.

Les voyageurs entièrement vaccinés ne présentant aucun signe ou symptôme de la COVID-19 sont tenus de se mettre en quarantaine à leur arrivée au Canada s'ils sont sélectionnés pour le dépistage à l'arrivée, jusqu'à l'obtention d'un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19, ou jusqu'à la fin de la période de quarantaine de 14 jours, selon la première éventualité.

Test de dépistage et quarantaine pour les voyageurs entièrement vaccinés SI VOUS ETES SELECTIONNÉS, VOUS DEVEZ :

TEST DE DÉPISTAGE

Effectuer un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 comme indiqué le jour de votre arrivée au Canada.

- Il est possible que le test s'effectue sur place ou qu'une trousse d'autoprélèvement vous soit remise. Vous devez faire le test conformément aux instructions reçues à votre arrivée. Si vous recevez une trousse d'autoprélèvement, vous devez effectuer le prélèvement et l'envoyer dans les 24 heures suivant votre arrivée au Canada.

QUARANTAINE

- **Rendez-vous directement** dans votre lieu de quarantaine approprié ou dans l'installation de quarantaine désignée, conformément aux instructions données, et restez en quarantaine jusqu'à ce que vous receviez un résultat de test négatif. Votre quarantaine ne prendra fin que si vous ne présentez pas de symptômes **ET** que vous recevez un résultat négatif au test effectué à l'arrivée. Si vous ne recevez pas de résultat de test, votre quarantaine se terminera dans 14 jours.
- **Si vous recevez un résultat de test positif**, isolez-vous pendant 10 jours supplémentaires et suivez les consignes qui vous sont données. Votre période d'isolement commence à la date à laquelle vous avez effectué le test de dépistage de la COVID, si cette date est validée par le fournisseur du test OU à la date du résultat du test.
- Si vous êtes exposé à une personne atteinte de la COVID-19, vous devez commencer un isolement de 10 jours à compter du jour d'exposition.

Exigences applicables aux enfants non vaccinés de moins de 12 ans accompagnés d'un parent, beau-parent, gardien ou tuteur entièrement vacciné pour les 14 premiers jours après l'entrée au Canada

Pendant 14 jours après son arrivée au Canada l'enfant NE DOIT PAS :

- **Se présenter à l'école, à un camp de jour ou à une garderie.**
- Se rendre dans un endroit où il pourrait entrer en contact avec des personnes vulnérables (p. ex. établissements de soins de longue durée), ou des personnes immunodéprimées, indépendamment de leur statut vaccinal et des mesures de santé publique en vigueur.
- Emprunter un transport en commun achalandé où la distanciation physique et le port du masque ne sont pas garantis.
- Participer à de grands rassemblements, à l'intérieur ou à l'extérieur, comme un parc d'attractions ou un événement sportif.

Vous trouverez un complément d'information sur ce que votre enfant peut et ne peut pas faire à l'adresse suivante : **https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/isolement**.

suite à la page suivante

Exigences applicables aux enfants non vaccinés de moins de 12 ans accompagnés d'un parent, beau-parent, gardien ou tuteur entièrement vacciné pour les 14 premiers jours après l'entrée au Canada – suite

Effectuez les tests de dépistage de la COVID-19

L'enfant doit effectuer les tests moléculaires de dépistage de la COVID-19 conformément aux instructions (voir le document séparé pour plus d'information) sauf si vous avez une preuve que l'enfant a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 subi 14-180 jours avant l'arrivée au Canada OU si l'enfant est âgé de moins de 5 ans.

Limiter les contacts de l'enfant avec les autres

- Demeurez dans un endroit permettant à l'enfant d'éviter d'entrer en contact avec toute personne qui présente l'une des conditions suivantes :
  - un problème de santé sous-jacent qui rend la personne susceptible de complications liées à la COVID-19;
  - un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement médical;
  - les personnes de 65 ans et plus.
- L'enfant doit porter un masque et maintenir ses distances avec les personnes qui ne partagent pas son domicile.

Exigences applicables aux voyageurs entièrement vaccinés et aux enfants non vaccinés de moins de 12 ans qui les accompagnent

Durant les 14 jours suivant votre arrivée au Canada, vous et les enfants non vaccinés de moins de 12 ans qui ont voyagé avec vous, devez :

- **Tenir à jour une liste des noms et des coordonnées** de chaque personne avec laquelle vous êtes entré en contact étroit et des lieux que vous avez visités pendant cette période.
- **Porter un masque bien conçu et bien ajusté si vous êtes dans un lieu public**.
- **Conserver une copie des documents suivants** et les fournir sur demande au Gouvernement du Canada ou au gouvernement de la province ou du territoire où vous résidez, ou à l'autorité de santé publique :
  - Tous les résultats de tests de dépistage de la COVID-19 effectués avant votre arrivée;
  - Tous les résultats de tests de dépistage effectués au moment de votre arrivée, notamment les résultats de tests aléatoires et les résultats des tests effectués aux enfants de moins de 12 ans; et
  - La preuve de vaccination.
- **Surveillez l'apparition de signes et de symptômes de la COVID-19**. Si vous commencez à présenter des symptômes de la COVID-19, ou recevez un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, vous devez immédiatement :
  - Le signaler dans les 24 heures à l'Agence de la Santé Publique du Canada, en composant le 1-833-641-0343. Un représentant de l'ASPC vous fournira des détails et des instructions supplémentaires.
  - Vous isoler pour une période additionnelle supplémentaire de 10 jours;
  - Communiquer avec l'autorité de santé publique compétente, comme indiqué ci-dessous, et suivre leurs instructions.
- Si vous recevez un résultat indéterminé ou invalide, vous devez refaire un test. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de test dans les 24 heures suivant la réception de votre résultat afin de prendre des dispositions pour effectuer un autre prélèvement.
  - Si vous prenez connaissance du fait qu'une personne avec qui vous avez voyagé a reçu un résultat positif à un test de dépistage ou a présenté des symptômes dans les 14 jours suivant l'entrée au pays, vous devez vous placer en quarantaine dans un endroit approprié pendant 14 jours à partir du jour où vous avez été exposé pour la dernière fois à cette personne.

Vous trouverez la liste des signes et des symptômes courants de la COVID-19 à l'adresse suivante : **https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html**.

Autorités de santé publique

Provinces et territoires	Numéro de téléphone
Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Terre-Neuve-et-Labrador	811
Manitoba	1-866-626-4862
Ontario	1-866-797-0000
Québec	1-877-644-4545
Nunavut	1-867-975-5772

Vous trouverez des liens vers l'information et les ressources provinciales et territoriales sur la COVID-19 à l'adresse suivante : **https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes/ressources-provinces-territoires-covid-19.html.**

ID 04-38-H-2 / DATE 2021.12.21